



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays Bigouden Sud*

CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du JEUDI 24 MARS 2016

*à COMBRIT - Espace Sportif de CROAS VER*

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 17 mars 2016, le Conseil de communauté s'est réuni à l'espace sportif de CROAS VER à COMBRIT, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

**Le JEUDI 24 MARS à 18 h 30**

**Sont présents :**

COMBRIT	MM. BEAUFILS, GAONAC'H, Mme TANGUY, M. YVE
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ILE TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	Mme BUANNIC, M. MEHU, Mme RAPHALEN, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, M. TANTER
PLOBANNALEC LESCONIL	Mme HUE, MM. JULLIEN, VIGOUROUX
PLOMEUR	MM. CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	M. ANSQUER, Mme CAOUDAL, M. COUIC, Mme DREAU, Mme LE ROHELLEC, MM. MARTIN et MAVIC
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. POCHIC (LOCTUDY) à M. MEHU  
M. LE FLOC'H (PENMARC'H) à Mme DUPONT  
Mme LE PAPE (PENMARC'H) à M. BUREL  
Mme CALVEZ (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme CAOUDAL  
M. ANDRO (PLOMEUR) à M. CREDOU  
M. LE DOARE (PONT L'ABBE) à M. YVE  
Mme TINCQ (PONT L'ABBE) à Mme DREAU  
Mme TANNEAU Nathalie (TREFFIAGAT) à M. MAVIC

**Pouvoirs supplémentaires suite départs en cours d'instance :**

➤ à partir de 19h30 :

Mme HUE (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. GAONAC'H  
M. JULLIEN (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. JOUSSEAUME  
M. VIGOUROUX (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme GRAVOT

➤ à partir de 21h30 :

Mme GOUZIEN (PLOMEUR) à M. GARREC

**Absentes :**

Mme BARANGER (PONT-L'ABBE)

**Assistent également à la réunion :**

Mmes LE GAL et COTTEN ; MM. LOCH et PIMENTEL, agents de la collectivité.  
Les représentants de la presse locale

En préambule, le Président remercie M. BEAUFILS d'accueillir le conseil communautaire dans cette très belle salle. Il précise qu'une nouvelle disposition des tables a été décidée et que ce conseil permettra de tester cet agencement.

Le Président rappelle les événements tragiques qui viennent à nouveau de se dérouler évoquant une réalité récurrente et la démocratie européenne. Par respect pour les personnes touchées, il demande une minute de silence.

Le Président, propose la désignation de Mme Liliane TANGUY en qualité de secrétaire de séance.

*Accord du conseil.*

Le Président annonce un conseil copieux au menu intéressant indiquant que le travail ne s'est pas arrêté pendant la période transitoire : élaboration du budget, PPRL, stratégie portuaire..., et d'autres projets qui se développent et finiront par aboutir.

Le Président fait procéder à l'appel et constate qu'avec 36 présents, le quorum est atteint. Avec les 8 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 44.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président informe que suite à la CDCI le transfert SIVOM ILE TUDY / COMBRIT est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec le transfert de la compétence assainissement.

Le Président émet également une pensée envers les agriculteurs qui traversent des moments difficiles pour leur apporter solidarité et soutien.

Il évoque rapidement la question de l'abattoir de la Communauté de Communes du Cap Sizun précisant que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Conseil. Il explique que le Bureau communautaire et la commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme » ont validé une position de principe de financement pendant une période transitoire de consolidation de 3 ans. La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a délibéré en ce sens et Douarnenez Communauté se prononce ce soir même. La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud délibérera à son tour lors du conseil du 28 avril 2016. Il sollicite une attitude de principe : « défendre une certaine idée que l'on appelle les circuits courts » et demande à l'assemblée s'il n'y a pas d'opposition.

Mme BUANNIC prend la parole regrettant la discussion avec aussi peu d'éléments et précisant qu'il est dommage de ne pas être au courant.

M. TANTER répond qu'il ne s'agit pas d'un vote et qu'une visite d'élus est prévue à Pont-Croix. Il indique un déficit de 130 000€, exclusivement supporté par la CCCS qui s'est retournée vers les EPCI voisins pour les associer et retrouver un équilibre par l'augmentation des volumes.

Mme BUANNIC déplore la façon de faire.

Le Président répond « c'est un message que l'on adresse, pas une délibération. Les conseillers n'ont pas encore été consultés car nous attendons une visite sur place des élus membres du Bureau et de la commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme ». L'ensemble des éléments sera transmis. »

Le Président met à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du mois de janvier 2016.

**Le compte-rendu est validé par l'assemblée.**

### Comptes administratifs 2015

M. JOUSSEAUME, vice-président, présente les comptes en s'appuyant sur le rapport préparatoire et sur le powerpoint projeté en séance.

M. MAVIC, vice-président, prend la parole pour préciser que l'indemnisation des propriétaires et exploitants a commencé en 2015 avec 50% des versements, s'est poursuivie en 2016 pour se terminer à priori en septembre 2016.

Le Président ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2015 et sort de la salle à 19h15.

Mme ZAMUNER met au vote les différents comptes (43 votants) :

**Approbations des comptes administratifs 2015** Budget Principal, Budgets Annexes des zones d'activités, Budget Annexe de l'eau, Budget Annexe Electrification, Budget Annexe du CLIC, Budget Annexe du portage de repas

○ **Section de fonctionnement :**

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LE ROHELLEC, M. ANSQUER, M. MARTIN)

Pour : 40

○ **Section d'investissement :**

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LE ROHELLEC, M. ANSQUER, M. MARTIN)

Pour : 40

A l'issue du vote, M. TANTER revient dans la salle et est informé des résultats des votes.

### Affectation des résultats

M. JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport présentant les propositions d'affectation des résultats 2015 :

✚ Résultat de fonctionnement au compte administratif du budget principal :

Dépenses	18 605 707.48 €
Recettes	22 879 943.26 €
Résultat	4 274 235.78 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	824 077.19 €
Excédent à reporter au BP 2016 en fonctionnement	3 450 158.59 €

✚ Résultat de fonctionnement au compte administratif du **budget annexe de l'eau** :

Dépenses	2 161 596.04 €
Recettes	3 307 522.04 €
Résultat	1 145 926.00 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	298 936.00 €
Excédent à reporter au BP 2016 en fonctionnement	846 990.00 €

✚ Résultat de fonctionnement au compte administratif du **budget annexe du CLIC** :

Dépenses	95 935.15 €
Recettes	98 893.79 €
Résultat	2 958.64 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0.00 €
Excédent à reporter au BP 2016 en fonctionnement	2 958.64 €

✚ Résultat de fonctionnement au compte administratif du **budget annexe du portage de repas** :

Dépenses	1 072 938.72 €
Recettes	1 103 939.40 €
Résultat	31 000.68 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	31 000.68 €
Excédent à reporter au BP 2016 en fonctionnement	0.00 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,**

**Le Conseil valide les propositions d'affectation sur les 4 budgets - budget principal, budget annexe de l'eau, budget annexe du CLIC, budget annexe du portage de repas - avec 3 abstentions (Mme LE ROHELLEC, M. ANSQUER, M. MARTIN)**

**19h30 : départ des élus communautaires de PLOBANNALEC LESCONIL : Mme HUE, M. JULLIEN, M. VIGOUROUX**

### Modification du tableau des effectifs

M. L'HELGOUARC'H, vice-président, présente le rapport pour valider 9 nominations.

M. TANTER ajoute que les agents donnent satisfaction, raison pour laquelle ils sont inscrits sur le tableau.

**En l'absence de question, M. L'HELGOUARC'H met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées au tableau des effectifs.**

### Vote des taux de fiscalité locale

M. JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport.

Il est proposé de maintenir en 2016 les taux de fiscalité en vigueur en 2015 :

- Taxe d'habitation : 9.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 2.35 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8.12 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.61 %

Les sommes à inscrire au budget primitif 2016 sont estimatives à partir des bases 2015 et des données connues à travers la Loi de Finances 2016 :

- Taxes foncières et d'habitation : 9 330 475 €
- CVAE : 870 000 €
- TASCOT : 498 000 €
- IFR : 89 000 €
- TEOM : 4 060 000 €

M. GAONAC'H, vice-président demande des précisions sur les bases fiscales.

M. JOUSSEAUME appelle Mme LE GAL, Directrice Générale des Services, à répondre.

Mme LE GAL explique que pour être tout à fait transparent, les chiffres ont été reçus hier, le délai était par conséquent trop court pour les intégrer. Ainsi les estimations sont faites avec les chiffres de l'année dernière. Le calcul en prenant en compte les bases fiscales 2016 fera l'objet d'une décision modificative.

M. YVE, conseil communautaire, demande des comparaisons nationales.

Mme LE GAL indique que ce comparatif se fera lors de la décision modificative et indique que le taux moyen pondéré national incluant les communes se fixe à 17,92 ; la CCPBS se situe à 19,23, donc 1,5 au dessus de la moyenne nationale.

M. JOUSSEAUME et Mme ZAMUNER précisent qu'un tableau récapitulatif sera établi pour être totalement transparent.

**En l'absence de nouvelles questions, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil valide les taux d'imposition avec 3 abstentions (Mme LE ROHELLEC, M. ANSQUER, M. MARTIN).**

### Budgets primitifs 2016

M. JOUSSEAUME, vice-président, présente le rapport et demande s'il y a des questions.

M. MAVIC, vice-président, remarque que la somme de 700 000€ attribuée pour le Haut Débit est importante et demande pour quelles actions.

M. CREDOU, vice-président, répond que, comme évoqué lors du conseil du 28 janvier 2016 à PLOMEUR, la CCPBS continue le développement du Très Haut Débit ; il s'agit d'une volonté politique de poursuivre et d'être solidaire dans le Haut Débit vers le Cap Sizun. Beaucoup de zones doivent être encore alimentées (Larvor, TREGUENNEC, Rocade de PONT L'ABBE en particulier).

M. BOUGUEON, conseiller communautaire, prend la parole pour demander si les actions sont pour tous ou uniquement pour une catégorie de personnes.

M. CREDOU, répond que tout le monde est concerné avec la fibre et qu'il faut se donner les moyens car l'objectif régional est « la fibre chez l'habitant ».

M. MAVIC, reprend la parole pour indiquer que la CCPBS investit de manière concrète pour l'avenir d'où sa satisfaction.

Mme DREAU, conseillère communautaire, demande des précisions sur le point « autres dépenses d'investissement ».

M. JOUSSEAUME appelle Mme LE GAL, Directrice Générale des Services, à répondre.

Mme LE GAL précise qu'il s'agit d'une accumulation de diverses dépenses :

- sentiers de randonnées,
- fonds de concours,
- aménagements de parcelles,
- signalétiques,
- chantier environnement,
- SIG,
- Matériels informatiques pour les moyens généraux,
- travaux d'accessibilité au siège...

Mme TANGUY, conseillère communautaire, indique que des montants en page 11 de l'annexe ne concordent pas.

Mme LE GAL explique qu'il s'agit de dépenses réelles et de dépenses totales d'où la différence de résultat.

Mme TANGUY demande si ce sont les principaux projets qui sont estimés à 4 millions d'euros.

Mme LE GAL lui apporte confirmation.

**En l'absence de nouvelles questions, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil valide le budget principal section de fonctionnement / section d'investissement avec  
2 abstentions (Mme LE ROHELLEC, M. MARTIN)**

M. JOUSSEAUME présente ensuite les 8 budgets annexes des zones d'activités :

**ZA du Séquer Nevez**

La section de fonctionnement reprend le déficit de 11 418.24 €. Les travaux d'extension de cette ZA sont inscrits en 2016 pour 221 876.29 €, ainsi que les premières ventes de terrain pour 59 616 €.

**ZA de Hent Croas**

Le déficit d'investissement de 363 490.17 € du CA 2015 est repris.

La vente prévue de terrains devrait générer une recette de 141 146 €. Les dépenses se limitent aux frais d'entretien.

**ZA de Toul Car Bras**

Le déficit d'investissement du CA 2015 est repris pour 780 393.11 €.

Des ventes de terrain sont prévues à hauteur de 482 952 €.

**ZA de Poriguénor**

Ce budget était clos après la vente de tous les lots et la finition des travaux de création de la ZA. L'achat du terrain non construit par la Coopérative Maritime et la revente de cette parcelle sont inscrits à nouveau en section de fonctionnement.

**ZA de Kerbénoën**

Le déficit d'investissement du CA 2015 est repris pour 137 222.30 €.

La vente de terrains est inscrite en section de fonctionnement avec une recette prévue de 23 500 €.

**ZA de Ti Boutic**

Le déficit d'investissement du CA 2015 est repris pour 82 972.05 €.

La vente de terrains est inscrite en section de fonctionnement avec une recette prévue de 21 248 €, ainsi que le solde de la subvention DETR.

**ZA de Prat Gouzien**

Le déficit d'investissement du CA 2015 est repris pour 622 118.99 €.

La poursuite des travaux de voirie et de desserte de la ZA implique une dépense de fonctionnement de 325 730.01 €. La vente des premiers terrains est aussi prévue pour 275 140.50 €, ainsi que le solde de la subvention DETR, ainsi que la participation du Département et de la commune pour le rond point d'accès.

**ZA de Penareun**

Le déficit d'investissement du CA 2015 est repris pour 207 152.33 €.

Les travaux de voirie de la ZA impliquent une dépense de 273 475 €. La vente des premiers terrains est aussi prévue pour 42 520 €.

M. LE BALCH, vice-président, s'étonne sur les frais engagés concernant la zone artisanale de Penareun.

Mme ZAMUNER, vice-présidente, explique qu'un appel d'offres vient d'être ouvert ; le prix constaté sur le rapport est plus élevé mais la dépense sera moindre : le reste à charge est évalué à 238 000€. Mme ZAMUNER indique également que des échanges sont en cours avec la commune au sujet de la desserte des services techniques.

M. LE BALCH trouve le montant élevé.

Mme ZAMUNER répond qu'effectivement il s'agit d'une somme importante mais le coût est donc minimisé grâce à l'appel d'offres.



**En l'absence de nouvelles questions, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil valide à l'unanimité les budgets annexes des zones d'activités : ZA du Séquer Nevez, ZA de Hent Croas, ZA de Toul Car Bras, ZA de Poriguénor, ZA de Kerbénoën, ZA de Ti Boutic, ZA de Prat Gouzien.**

**Le Conseil valide le budget de la ZA de Penareun avec 1 abstention (M. LE BALCH).**

Sont ensuite abordés les budgets annexes de l'eau, du portage de repas et du CLIC :

Budget annexe de l'eau :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 3 562 000 € et en section d'investissement à 5 503 205.17 €.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 420 000 €.

M. MAVIC, vice-président, précise que les travaux d'un million d'euros pour l'usine seront faits cette année. Il évoque également un projet d'une bache vers Kérargont ou Ti Boutic pour sécuriser.

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil valide à l'unanimité le budget annexe de l'eau.**

Budget annexe du portage de repas :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 988 150 € et en section d'investissement à 48 983.68 €.

Mme BUANNIC, conseillère communautaire, demande le nombre de repas servis et le montant du déficit par repas.

Mme CAOUDAL, vice-présidente, répond qu'environ 96 000 repas sont servis, et que la collectivité perd un peu plus d'un euro par repas.

Mme BUANNIC demande le type d'approvisionnement : s'agit-il de producteurs locaux ?

Mme CAOUDAL répond que l'approvisionnement est local concernant le poisson et le lait et précise qu'un travail est effectué sur les autres points ; Mme CAOUDAL souligne l'écoute de M. Thomas DEROCHE à l'Hôtel Dieu.

Mme BUANNIC s'interroge sur la provenance des fruits et légumes.

Mme CAOUDAL indique qu'il s'agit également de produits locaux quand cela est possible.

Mme BUANNIC constate une amélioration et ajoute que la communauté de communes est sur la bonne voie.

Mme CAOUDAL répond qu'effectivement un travail a été fait, il y a des avancées, la collectivité continue les efforts et poursuit les rationalisations (moins de travail administratif, moins de carburant...)

Mme BUANNIC précise que l'idée était d'aller vers l'équilibre.

Mme CAOUDAL souligne les efforts du personnel, qu'elle remercie.

***En l'absence de nouvelles questions, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité le budget annexe du portage de repas.***

Budget annexe du CLIC :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 95 698.64 € et en section d'investissement à 8 623.48 €.

***En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité le budget annexe du CLIC.***

**Contribution du budget annexe de l'eau au budget principal**

M. JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport.

Les frais de personnel directement affecté à l'eau (périmètre de protection, travaux ...) ainsi que les frais de secrétariat et de siège sont imputés au budget général de la collectivité.

Il est proposé de les « facturer » au budget annexe de l'eau pour un montant de 110 000 €.

***En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité cette contribution du budget annexe de l'eau au budget principal.***

**Prix du repas du service de portage de repas**

Mme CAOUDAL, vice-présidente, présente le rapport :

Le prix du repas a été fixé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 à 9.80 € TTC, avec une TVA à 10 %.

Il est proposé de porter le prix du repas à 9.90 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, soit une hausse de 1 % du prix pour tenir compte du renchérissement des frais d'achat des repas et des frais de personnel.

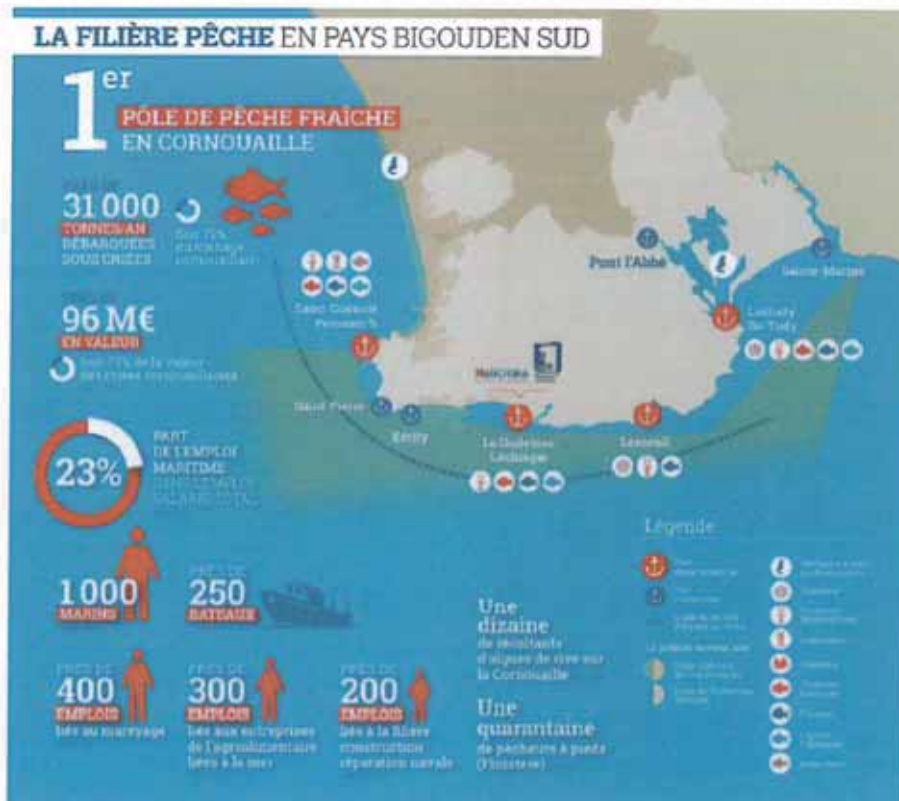
***En l'absence de question, Mme CAOUDAL met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité ce nouveau prix.***

**Stratégie portuaire**

Le Président prend la parole : «notre atout, c'est notre identité maritime : nos ports de pêche, nos ports de plaisance, les activités qui en découlent, les technologies autres qui rendent le territoire attractif ; nous avons travaillé en Bureau et en Commission avec un avis favorable unanime. Nous avons présenté la stratégie à l'ensemble des conseillers communautaires lors d'une réunion plénière le 17 mars. Le point est à l'ordre du jour aujourd'hui pour délibérer ; je laisse la parole à Christine ZAMUNER ».

Mme ZAMUNER, vice-présidente, présente le rapport.

La stratégie portuaire concerne l'ensemble des ports du territoire : les 4 ports départementaux et les ports communaux.



Mme ZAMUNER souligne que la pêche est le socle de cette stratégie portuaire et la plaisance en est le 2<sup>ème</sup> pilier.

Toutes les communes souhaitent développer leurs ports c'est pourquoi la stratégie portuaire est une feuille de route collective ; aucune commune n'a été oubliée : ILE TUDY - LOCTUDY, LE GUILVINEC, LESCONIL - LECHIAGAT, SAINT-GUENOLE - PENMARC'H.

Mme ZAMUNER rappelle le contexte de la loi NOTRe qui réinterroge la propriété des ports départementaux. Cela permet au Département de re-postuler mais aussi à la Région de postuler.

La fin des concessions (pêche et plaisance) :

- SAINT GUENOLE – PENMARC'H : 2017
- ILE TUDY : 2020
- LOCTUDY : 2029
- GUILVINEC - LECHIAGAT : 2017

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a souhaité élaborer une feuille de route pour l'aménagement et le développement des ports du territoire. Cette feuille de route constitue le positionnement du territoire sur l'avenir des ports bigoudens, qui prend appui sur une vision territoriale du développement portuaire.

En s'appuyant sur sa compétence développement économique, et, demain, sa compétence touristique, la CCPBS porte une approche transversale et territorialisée du développement et de l'aménagement des ports, véritables poumons économiques du territoire.

Au regard du poids socio-économique de la filière pêche sur le territoire et des profondes mutations auxquelles elle est confrontée, la CCPBS a initié, dès 2014 dans le cadre de sa compétence « développement économique », une dynamique en faveur d'un soutien à la filière pêche.

Une motion en soutien à la filière a été votée en décembre 2014 en conseil communautaire, et un groupe de travail « Pêche », réunissant élus et professionnels, a été mis en place et a permis d'identifier des actions qui pourraient être mises en œuvre au niveau local par les communes ou la Communauté de communes.

La réflexion s'est également inscrite dans la continuité des démarches de concertation initiées avec les professionnels de la filière pêche et s'est largement nourrie des différentes démarches territoriales qui ont mobilisé de nombreux acteurs maritimes : démarches de GIZC pilotées par le SIOCA et QCD, Axe 4 du FEP.

Elle s'est également appuyée sur l'étude menée en 2014 par le Département sur le développement de ses 15 ports de pêche dans la perspective du renouvellement des délégations de services public.

Mme ZAMUNER indique que toutes les réflexions et études ont servi à élaborer cette stratégie portuaire et que cette dernière est évolutive. Si des éléments de contexte changent, comme la propriété des ports actuellement départementaux, la collectivité s'adaptera.

Les acteurs ont été concertés, la parole a été donnée, de nombreuses réunions ont été organisées. Tous les apports sont importants ; le port du GUILVINEC est une locomotive (la Cornouaille représente 128 millions d'euros dont 78 pour LE GUILVINEC). Il faut maintenir le maillage, avoir une vision solidaire.

Le souhait est d'attirer des bateaux, d'accueillir de nouvelles activités, de maintenir toutes les places portuaires.

Mme ZAMUNER ajoute que cette stratégie se situe sur les leviers d'actions de la CCPBS : pas d'intervention sur les quotas, les prêts bancaires, le gazole... Il ne faut pas se mettre à la place de la Région, la collectivité n'a pas vocation à régler les problèmes de quotas...

La stratégie affirme la volonté du territoire de maintenir en activité l'ensemble de ses ports autour d'une vision solidaire et ambitieuse de développement territorial : maintenir et développer la pêche dans le cadre d'une gestion unique des espaces pêche à l'échelle de la Cornouaille, accueillir de

nouvelles activités, valoriser les espaces portuaires et l’interface ville – port pour renforcer leur attractivité, développer une offre de plaisance dynamique et cohérente.

Pour ce faire, la CCPBS plaide pour une gouvernance portuaire, quel que soit la collectivité compétente, qui permette :

- À la CCPBS d’être représentée à hauteur du poids économique de ses ports au sein d’une nouvelle gouvernance portuaire pour les ports hors de son champ de compétence;
- D’organiser, localement, un dialogue permanent avec les acteurs portuaires afin que leur voix soit portée par le territoire et entendue;
- D’établir un lien avec les ports de plaisance communaux pour la mise en œuvre d’une stratégie plaisance à construire

La stratégie des ports bigoudens s’adresse au Département et à la Région dans un contexte d’évolution des compétences portuaires. En ciblant les leviers d’actions locaux qui permettraient le maintien et le développement des activités sur les ports, elle affirme la nécessité d’associer les acteurs locaux à la gouvernance portuaire.

Cette stratégie est le point de départ d’une dynamique collective, évolutive dans le temps, sur la base des objectifs suivants :

1. Conforter la filière pêche dans sa diversité sur l’ensemble des ports bigoudens : la CCPBS entend se positionner comme catalyseur d’initiatives, en activant tous les leviers dont elle dispose pour conforter la filière, dans son ensemble, sur le territoire ;
2. Accompagner la diversification des activités sur les ports dans une logique de complémentarité avec les espaces dédiés à la filière pêche : il s’agit de tendre vers une stratégie foncière globale, d’accompagner le développement de nouvelles activités et de préserver la qualité de l’eau ;
3. Connecter les ports bigoudens au territoire et s’appuyer sur son image pour renforcer l’attractivité à travers l’insertion urbaine et paysagère, le développement du tourisme industriel et l’éducation à la mer et à ses métiers ;
4. Développer une offre de plaisance dynamique et cohérente à l’échelle de la Cornouaille, en complémentarité avec la pêche et les autres activités ;
5. Mettre en place une gouvernance qui tienne compte de l’expression du territoire.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, la CCPBS demande au futur concédant :

- que le poids économique de la pêche en Pays Bigouden soit pris en compte dans la représentativité des EPCI dans la future gouvernance portuaire ;
- d’être associée aux affectations futures des superstructures et infrastructures portuaires en cas de changement de destination, d’abandon d’activité ou de bâtiments vacants.

Mme ZAMUNER complète la présentation du rapport : « nous ne sommes pas là pour se mettre à la place des professionnels, mais par contre les aider de notre place » et précise que le Préfet de Région rencontrera les candidats à compter d’avril 2016 et l’identité du futur propriétaire des ports sera connu fin novembre 2016.

M. BOUGUEON, conseiller communautaire, prend la parole pour évoquer le zéro rejet : « L'Europe veut supprimer la pêche artisanale en ne gardant qu'une grande pêche industrielle qui fera de la farine pour nourrir du poisson d'élevage ; il faut s'opposer au zéro rejet ».

Mme ZAMUNER répond qu'effectivement il faut défendre le plus longtemps possible ce que le territoire possède, notamment pour éviter une chute économique et touristique. Elle indique que le Département veut garder cette compétence, a une vision territoriale et a fait acte de candidature.

La CCPBS souhaite être représentée à hauteur du poids de ses ports – à proportion si syndicat mixte de gestion : au moins 3 représentants.

Mme ZAMUNER présente le projet de délibération.

M. TANNEAU, conseiller communautaire, réagit : il n'émet aucune opposition sur les objectifs 2,3, 4 et 5. Il aborde l'objectif 1 : « LE GUILVINEC a accepté d'être solidaire mais il faut rappeler que le tonnage du PBS fait de nous la première place en Bretagne ; Raynald je te fais confiance ; Peux-tu t'engager pour que nous soyons représentés à hauteur de 3 représentants dont un pour LE GUILVINEC ? L'investissement doit être à proportion du poids économique. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas intégrer le syndicat. Je te soutiens sur le deuxième point ».

M. TANTER répond « je ne peux que m'engager en tant que Président à faire en sorte que le poids économique de notre filière maritime soit représentée, et évidemment que cela va de soi qu'il y ait un représentant du GUILVINEC. Pour le deuxième point, il me paraît tout à fait logique d'envisager une « revoyure » car c'est un travail en continu ; nous devons être dûment représentés et surtout écoutés ».

M. TANTER ajoute que la politique de la stratégie portuaire n'est pas figée : la stratégie doit vivre. Il faut par ailleurs mettre les moyens au sein du service économique pour que les actions se mettent en ordre de marche.

M. YVE, conseillère communautaire prend la parole indiquant que trois ports bigoudens ont un résultat significatif ; il souligne également qu'il s'agit du premier port français de pêche fraîche. Il donne raison à l'idée d'une stratégie pour obtenir les équipements en adéquation, mais pose la question « comment établir une stratégie qui ne serait pas en concordance avec les armateurs, les mareyeurs ? »

M. YVE ajoute qu'il prône un pôle mer bigouden avec les armateurs, les entreprises, et celui en mesure de s'occuper de l'entretien des ports. Ces stratégies doivent cohabiter, il faudrait y retrouver toute la filière. Il espère une gestion régionale pour le développement des ports bigoudens, pour des investissements à la hauteur, et non une gestion départementale.

M. YVE évoque le document de la stratégie remis en séance : il faudrait des titres plus forts, et ne pas oublier le grand volet du nautisme dans le partage de la mer et des ports. Il ajoute l'importance de se structurer : les chantiers, les sociétés d'accastillage... pour faire valoir l'ambition du PBS. Il mentionne également un plan d'actions sur trois qui ferait ressortir la hiérarchie des choses à faire. Il ajoute « la liste des actions est un peu « à la Prévert » ; il faut faire un plan d'actions sur un calendrier ».

Mme ZAMUNER répond « sur le fond, nous sommes d'accord ; il faut être humble et organiser un pôle de dialogue ; nous n'avons pas la stratégie d'entreprises ; les entreprises sont libres de rester ou de partir. Il faut fabriquer le meilleur outil pour les garder et en faire venir d'autres ».

M. TANTER indique que la stratégie, acte fondateur, sera transmise au Conseil Régional et au Conseil Départemental ; « un rendez-vous sera pris avec la Préfecture de Région pour dire au Préfet notre volonté ; nous serons là pour donner les moyens et parler d'une voix. L'administration maritime

pense que nous pourrions peut-être aller vers une interprofession, ce qui aurait un effet lobby et réseau ; l'effet réseau est extrêmement important ».

***En l'absence de nouvelles questions, Mme ZAMUNER met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité la stratégie portuaire du Pays Bigouden Sud.***

M. BOUGUEON, conseiller communautaire, évoque les invendus de langoustines : 200 caisses d'invendus avant-hier à cause d'une perte des marchés ; « il faut reconquérir des marchés ».

Mme ZAMUNER remercie l'assemblée et précise que le travail reste à faire.

Le Président remercie pour l'unanimité précisant qu'il s'agit d'une vraie satisfaction et transmet ses félicitations pour le travail accompli.

#### **ZA du Sequer Nevez – détermination du prix de vente**

Mme ZAMUNER, vice-présidente, rappelle que la CCPBS met en œuvre une extension de la ZA du Sequer Nevez à PONT L'ABBE. Le permis d'aménager a été obtenu en janvier 2016 et les travaux sont en cours de démarrage, permettant d'engager la commercialisation des parcelles à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Elle précise qu'il convient donc de fixer le prix de vente des terrains.

L'opération concerne 22 295 m<sup>2</sup> aménagés, avec 15 179 m<sup>2</sup> commercialisables pour 10 lots.

Le coût total des acquisitions et des travaux est estimé à 372 000 €.

La proposition du prix de commercialisation, validé par la commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme » et par le Bureau, est de 23 € HT/m<sup>2</sup>.

Sur cette base, le reste à la charge de la collectivité sera d'environ 15 000 €.

***En l'absence de question, Mme ZAMUNER met au vote,  
Le Conseil fixe à l'unanimité le prix de vente des lots à 23 € HT/m<sup>2</sup>, et confie à Maître LE PAPE, notaire à PONT L'ABBE, le soin d'établir les actes authentiques relatifs aux ventes.***

#### **ZA de Penareun – détermination du prix de vente**

Mme ZAMUNER, vice-présidente, rappelle que la CCPBS va compléter les travaux de viabilisation de la ZA de Penareun à PLOBANNALEC LESCONIL. Le permis d'aménager a été obtenu en janvier 2016 et les marchés sont en cours d'attribution, permettant d'engager la commercialisation des parcelles à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Il convient donc de fixer le prix de vente des terrains. L'opération porte sur 13 046 m<sup>2</sup> aménagés avec 10 715 m<sup>2</sup> commercialisables en 10 lots. Le coût total des acquisitions et des travaux estimés est de 545 000 €. La proposition du prix de commercialisation est de 20 € HT/m<sup>2</sup>, avec un reste à la charge de la collectivité de 230 000 € environ.

La commission « Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme » et le Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition, car ce prix raisonnable constitue un critère indispensable d'attractivité pour commercialiser les terrains.

***En l'absence de question, Mme ZAMUNER met au vote,  
Le Conseil fixe à l'unanimité le prix de vente des lots à 20 € HT/m<sup>2</sup>, et confie à Maître STEPHAN, notaire à PONT L'ABBE, le soin d'établir les actes authentiques relatifs aux ventes.***

### **Vente du bâtiment Furic à SAINT GUENOLE**

Mme ZAMUNER, vice-présidente, donne lecture du rapport.

La CCPBS a vendu par crédit bail en 2000 à la SARL FURIC le bâtiment industriel situé à Saint Guénolé. Le paiement des échéances s'est achevé en 2015. Pour finaliser le transfert de propriété, il est nécessaire de signer un acte notarié pour la vente à l'€ symbolique.

*En l'absence de question, Mme ZAMUNER met au vote,*

**Le Conseil autorise à l'unanimité le Président à signer cet acte chez Maître GUILLOU, notaire à ERGUE GABERIC.**

### 21h15 : Départ de M. BEAUFILS

### **Musée de la Préhistoire – Projet de requalification et modification des compétences communautaires**

M. TANTER, Président, présente le rapport.

Depuis mars 2014, la CCPBS assure la gestion du Musée de la Préhistoire par conventionnement entre la CCPBS, l'Université de Rennes et le Département, pour permettre de maintenir le musée ouvert dans l'attente de la finalisation du projet de requalification de cette structure. Il s'agit de concevoir un futur centre d'interprétation compte tenu de l'intérêt tant scientifique que territorial des collections présentes sur le site. Pour poursuivre le travail en cours, une étude de programmation architecturale et scénographique est indispensable, estimée à 50 000 € et subventionnée par le Conseil Départemental et par la DRAC.

La CCPBS est sollicitée pour être maître d'ouvrage de cette étude et pour poursuivre l'exploitation du musée.

Le Président indique le Bureau communautaire a été saisi et a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. GAONAC'H, vice-président, prend la parole indiquant qu'il ne pense pas avoir eu un avis favorable lors du Bureau ; il indique que personne ne veut de ce musée : il existe déjà le musée de PONT-L'ABBE, COMBRIT... Il ajoute qu'il aurait fallu mener une étude auprès des communes.

M. TANTER répond que lors du Bureau à PLOMEUR le 28 janvier, cette question a bien été évoquée, il a été également décidé d'adresser un courrier à chaque mairie pour le recensement des sites qui pourraient être d'intérêt communautaire ; cette démarche a été faite pour ensuite en débattre. Cela démontre une volonté de politique globale pour les sites à intérêt communautaire.

Mme BUANNIC, conseillère communautaire, prend la parole « j'estime que c'est bien que ce soit d'intérêt communautaire car il s'agit d'un musée très intéressant qu'il convient de conforter »

Mme RAPHALEN, conseillère communautaire, s'adresse également à l'assemblée précisant qu'elle a travaillé longtemps dans le tourisme : le musée est petit avec peu de moyens mais malgré cela les touristes le recherchent, il est attractif avec un positionnement unique. Un projet d'intérêt communautaire est idéal.



Mme ZAMUNER, vice-présidente, indique à l'assemblée l'intérêt de travailler de manière solidaire ; elle évoque la stratégie tourisme : un débat reste à venir sur les sites touristiques qui seront considérés comme structurants.

M. CREDOU, vice-président, rejoint Mme ZAMUNER : il évoque la fête des fleurs avec une affluence énorme, la coupe du monde WindSurf en Octobre qui est un événement important... Il faut tout prendre en compte pour l'avenir de notre territoire.

Mme GRAVOT, vice-présidente, ajoute que le patrimoine est essentiel dans le développement touristique et que le musée y contribue. Des scientifiques, étrangers notamment, viennent : les chercheurs et universitaires se déplacent pour investiguer les collections. Le Musée reste un élément structurant.

Mme DREAU, conseillère communautaire, demande comment se situer sur le plan budgétaire et trouve que la communauté de communes se focalise sur Tronoën, le musée... Qu'en est-il des autres sites ? Il fait que chacun y trouve son intérêt.

M. TANTER répond que l'étude précise qu'il s'agira de la même surface donc dans une enveloppe foncière modeste. Des arbitrages seront faits après l'étude. Cette étude permettra de connaître le coût. Le même procédé sera établi pour les autres équipements : il faut garder un regard global sur cette problématique.

Mme DREAU demande si on vote ce soir l'étude ou l'intérêt communautaire du site.

M. TANTER répond que oui, il s'agit du vote de l'étude qui devient ,elle, d'intérêt communautaire.

M. TANNEAU, conseiller communautaire, dit que les choses sont faites à l'envers : « nous devrions d'abord voter l'intérêt communautaire avant d'évoquer le musée de la Préhistoire ».

Mme ZAMUNER indique qu'il y aura un vrai débat avec des chiffres à réception des éléments de toutes les communes.

Mme GRAVOT rappelle l'extraordinaire levier économique du tourisme : il y aura retour sur investissement.

M. TANTER indique que le musée attire 7000 visiteurs par an.

M. TANNEAU demande le nombre d'entrées gratuites.

M. TANTER répond que toutes les entrées sont payantes à l'exception des jeunes enfants.

Mme BUANNIC souligne que le nombre de visites pourrait doubler si le musée était plus attractif.

***En l'absence de nouvelles questions, M. TANTER met au vote,***

***Le Conseil avec 3 voix Contre (M. GAONAC'H, M. YVE, M. LE DOARE) et 5 Abstentions (Mme LE ROHELLEC, M. MARTIN, Mme DREAU, Mme TINCQ, Mme HUE),***

- *décide de modifier les statuts communautaires en intégrant au sein de la rubrique*  
*1° En matière de développement économique et touristique*  
*(...)*
  - *Actions de développement économique et touristique d'intérêt communautaire*
    - > *(...)*
    - > *Accompagnement de projets d'aménagement touristique d'intérêt communautaire (...)*  
*Est déclaré d'intérêt communautaire l'étude de programmation architecturale et scénographique du Musée de la Préhistoire Finistérienne de PENMARC'H.*
  
- *désigne Madame Katia GRAVOT et Madame Nathalie TANNEAU pour intégrer le comité de pilotage de l'étude.*

21h30 : *Départ de Mme GOUZIEEN (pouvoir donné à M. GARREC)*

### **Contrat de Territoire – avenant n°2**

Le Président expose le rapport :

Le Conseil Départemental propose un second avenant au Contrat de territoire 2015-2020 essentiellement pour mettre en place les subventions annuelles de fonctionnement prévues dans le contrat de territoire : espaces naturels, randonnée, CLIC, éducation à l'environnement...

Ce projet d'avenant inclut aussi des opérations prévues en 2016 comme le projet d'habitat adapté à Kérentrée et l'OPAH du Pays Bigouden.

***En l'absence de question, M. TANTER met au vote,  
Le Conseil valide à l'unanimité l'avenant n°2 et autorise le Président à le signer.***

### **Avis sur le projet de plan de prévention des risques littoraux**

M. JOUSSEAUME, vice-président, expose que par courrier en date du 8 février 2016 et en application de l'article R-562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le Préfet du Finistère sollicite l'avis du Conseil communautaire sur le projet de plan de prévention des risques littoraux sur le territoire des communes de PENMARC'H, LE GUILVINEC, TREFFIAGAT, PLOBANNALEC LESCONIL, LOCTUDY, PONT L'ABBE, COMBRIT et L'ILE TUDY (PPRL « Ouest Odet »).

Ce plan élaboré par l'Etat a pour objet de réglementer l'occupation des sols en fonction du risque d'érosion et de submersion marine auxquels ils sont soumis.

La communauté de communes est consciente de l'exposition de son territoire au phénomène de submersion marine et de sa responsabilité vis-à-vis de la prévention des risques. Les collectivités littorales du Pays Bigouden Sud se sont d'ailleurs engagées, avec les services de l'Etat, à réduire les conséquences dommageables des submersions marines à travers la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) d'ici la fin de l'année 2016.

M. JOUSSEAUME indique qu'il s'agit d'un travail avec les 8 communes concernées.

La collectivité souhaite qu'un PPRL efficace et adapté soit appliqué afin de répondre au besoin de prévention du risque de submersion marine dans l'aménagement de son territoire dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposées aux inondations. Ce PPRL devrait être fondé sur des principes de réalité du risque et adapté aux spécificités locales afin que ce document soit accepté par la population. Il précise également que la CCPBS regrette l'accélération du calendrier qui a empêché aux collectivités d'apporter leurs observations sur le projet de règlement.

M. COUIC, conseiller communautaire, indique que lors du dernier conseil municipal, la commune de PONT-L'ABBE s'est prononcée favorablement car les implications sont significativement différentes ; en ce qui concerne le « PPRL global », PONT-L'ABBE reste solidaire des communes plus exposées.

M. JOUSSEAUME rappelle que les communes ont travaillé ensemble pour mieux comprendre sur quoi se prononcer.

***En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,***

***Le Conseil émet à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux « Ouest Odet » et demande que les amendements apportés au projet de règlement soient pris en compte à l'issue de l'enquête publique.***

*Les demandes de compléments et de modification du règlement concernent en particulier les points suivants :*

*1/ La requalification de l'aléa à l'horizon 100 ans sur la partie zonage : la requalification des zones naturelles n'étant pas affectée par un aléa de référence mais ayant un niveau d'aléa modéré à échéance 100 ans et les zones urbaines ayant un niveau d'aléa modéré selon l'aléa de référence et un niveau d'aléa fort et très fort selon l'aléa à l'échéance 100 ans comme constructibles sous prescriptions (bleue) ;*

*2/ Des modifications aux dispositions applicables en zonages réglementaires :*

- une meilleure prise en compte des équipements, infrastructures et réseaux de service public et d'intérêt général ;*
- la prise en compte de l'activité et des usages agricoles existants ;*
- les installations et équipements à usage de loisir, sport et tourisme.*
- une adaptation du règlement garantissant la pérennité et le développement des activités économiques liées au tourisme ;*
- l'introduction de la notion d'impossibilité fonctionnelle afin de permettre à certains projets d'être exemptés de l'obligation de situer leur premier niveau de plancher au-dessus de la cote de l'aléa de référence ou à échéance 100 ans, sous réserve de prendre des mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti.*

### **Règlement intérieur**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, un règlement intérieur est obligatoire dans les communautés de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il doit être établi dans les 6 mois qui suivent l'installation de l'assemblée.

***En l'absence de question, M. TANTER met au vote,***

***Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur.***

### Composition des commissions communautaires

M. TANTER propose de compléter les commissions communautaires définies lors du Conseil communautaire du 25 février 2016. Le Président fait état des candidatures proposées pour siéger au sein de la commission 1 - Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme :

**Eric JOUSSEAUME**  
**Jean-Luc TANNEAU**  
**Stéphane LE DOARE**

*En l'absence de question, M. TANTER met au vote,  
Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle composition :*

➤ **Commission 1 - Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme**

COMBRIT	Liliane TANGUY, Gérard YVE
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Daniel LE BALCH, Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Stéphane POCHIC, Maryannick RAPHALEN, Christine ZAMUNER,
PENMARC H	Robert BOUGUEON, Maurice LE FLOCH,
PLOBANNALEC LESCONIL	Guylhaine CALVEZ, Alain VIGOUROUX
PLOMEUR	Marcel GARREC
PONT L ABBE	Daniel COUIC, Valérie DREAU, Stéphane LE DOARE, Joël MARTIN
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

➤ **Commission 2 - Administration générale, personnel, équipements communautaires, finances et budget**

COMBRIT	Jacques BEAUFILS
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Jean Luc TANNEAU
LOCTUDY	Christine ZAMUNER
PENMARC H	Robert BOUGUEON, Maurice LE FLOCH
PLOBANNALEC LESCONIL	Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Marie Thérèse GOUZIEN
PONT L ABBE	Carine BARANGER, Annie CAOUDAL, Stéphane LE DOARE
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Jean L'HELGOUARC'H

➤ **Commission 3 - Commission Technique : réseaux et travaux, très haut débit, eau, déchets**

COMBRIT	Vincent GAONAC'H
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Stéphanie GADONNAY
LOCTUDY	Philippe MEHU, Maryannick RAPHALEN
PENMARC H	Christian BUREL
PLOBANNALEC LESCONIL	Alain VIGOUROUX
PLOMEUR	Ronan CREDOU, Hubert ANDRO
PONT L ABBE	Olivier ANSQUER, Thierry MAVIC, Anne TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Yannick DROGUET
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS, Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Jean L'HELGOUARC'H

➤ **Commission 4 - Aménagement, habitat, espaces naturels, prévention des inondations**

COMBRIT	Vincent GAONAC'H
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Daniel LE BALCH
LOCTUDY	Marie Ange BUANNIC
PENMARC H	Christian BUREL
PLOBANNALEC LESCONIL	Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Marcel GARREC
PONT L ABBE	Olivier ANSQUER, Daniel COUIC, Stéphane LE DOARE, Christine LE ROHELLEC, Anne TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Frédéric LE TENNEUR
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

➤ Commission 5 – Solidarités

COMBRIT	Liliane TANGUY, Gérard YVE
L ILE TUDY	
LE GUILVINEC	Stéphanie GADONNAY
LOCTUDY	Marie Ange BUANNIC
PENMARC H	Marie Claire DUPONT, Michèle LE PAPE
PLOBANNALEC LESCONIL	Guylhaine CALVEZ, Michèle HUE
PLOMEUR	Marie Thérèse GOUZIEN
PONT L ABBE	Annie CAOUDAL, Joël MARTIN
SAINT JEAN TROLIMON	
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS, Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Président précise que le prochain conseil est programmé le 28 avril 2016 dans la salle polyvalente de l'ILE TUDY.

La secrétaire de séance,  
**Liliane TANGUY**



Le Président,  
**Raynald TANTER**

